

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-012-13635/23/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association "Provence Promotion" pour le programme d'influence 2023 - Approbation d'une convention - MGDIS n°2581 54850

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Forte de son positionnement géographique euro-méditerranéen unique, de son histoire intimement liée à cette situation internationale stratégique, la Métropole Aix-Marseille-Provence ne cesse d'année en année de développer des liens d'échanges, d'affaires et de coopérations, avec l'international pour horizon. Ses nombreux atouts doivent être rendus visibles au monde : cadre de vie, recherche et innovation, culture, infrastructures, talents, filières économiques d'excellence... Mais également ses singularités : euro-méditerranéenne, maritime, créative, nature, industrielle.

Dans le cadre de sa stratégie globale de développement économique inscrite dans l'agenda du développement économique votée à l'unanimité en juin 2022, la Métropole travaille, en lien étroit avec ses partenaires, à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence.

Provence Promotion, association régie par la loi du 1er juillet 1901, a été créée à l'initiative du Conseil Départemental des Bouches du Rhône et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence (CCIAMP). La Métropole a remplacé en mars 2016 le Département dans les instances de gouvernance de l'association.

Ses missions principales sont :

- Prospecter de nouveaux investisseurs et entreprises afin de favoriser leur implantation sur le territoire dans un objectif de création d'emplois au bénéfice des habitants.
- Participer aux manifestations aux côtés de l'écosystème économique et de la Métropole pour mener des opérations de prospection ciblées en lien avec les objectifs de l'agenda du développement économique.
- Animer la communauté des entreprises internationales du territoire.
- Organiser des célébrations autour des succès économiques avec la remise de labels Invest in Provence.
- Participer aux actions collectives de promotion dans le cadre des actions estampillées One Provence.

Provence Promotion (appuyée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Département des Bouches-du-Rhône et la CCI Aix-Marseille Provence) et les trois grands opérateurs de développement économique que sont le GPMM, Euroméditerranée et l'Aéroport Marseille Provence, mettent en œuvre un programme spécifique appelé « influence ». Ce programme vise à améliorer l'image économique du territoire tout en apportant aux décideurs l'ensemble des informations positives qui leur permettront d'asseoir leur décision d'implantation notamment en matière de recrutement.

En effet, le contexte dans lequel les territoires envisagent leur mise en valeur et leur promotion est très concurrentiel. Pour tout acteur chargé de la promotion économique, il est donc nécessaire d'être innovant afin de se démarquer de ses concurrents et améliorer l'efficacité de ses actions.

La feuille de route 2022-2024 du programme d'influence est déclinée en 4 objectifs :

- Positionner Aix-Marseille comme une alternative aux capitales.
- Faire du territoire la Métropole des investissements décarbonnés.

- Offrir du sens aux investisseurs via l'impact positif des projets attirés.
- Attirer les pionniers scientifiques.

Le programme d'influence porté par l'association a été soutenu l'an dernier. Provence Promotion souhaite le poursuivre et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023, dossier MGDIS N°00002581.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Provence Promotion une subvention d'un montant de 100 000 € pour conduire ce programme d'influence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention spécifique à l'association Provence Promotion d'un montant de 100 000 euros au titre de l'exercice 2023.

Article 2

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Provence Promotion ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole 2023, en section de fonctionnement : Chapitre 65 - Nature 65748 – Fonction 64 - Sous-politique B330.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON